

La PCi : une organisation au service de la population et des autorités

Autor(en): **Bifrare, Christophe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2017)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-781574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Travaux de pionniers de la protection civile.

Cahier Fribourgeois

La PCi : Une organisation au service de la population et des autorités

Lt col Christophe Bifrare

Chef de la protection civile fribourgeoise

La Protection civile (PCi) fait partie de l'organisation en cas de catastrophe du canton de Fribourg. Elle est l'élément de deuxième échelon, intervenant en appui des formations « feux bleus » (police, sapeurs-pompiers, services de santé). Elle constitue l'un des cinq partenaires de la Protection de la population qui comprend aussi, hormis les formations précédemment citées, les services techniques (entreprises électriques ou de transport, service des eaux, etc.). La PCi compte 1'100 hommes d'active (astreints jusqu'à 30 ans, officiers subalternes jusqu'à 35 ans, capitaines jusqu'à 40 ans) et 900 réservistes (astreints entre 30 et 40 ans). Au-delà de 40 ans, il s'agit d'un service volontaire, notamment pour les officiers commandant les compagnies ou les membres de l'état-major de bataillon.

Doctrine d'engagement

La PCi fribourgeoise est une organisation entièrement cantonalisée. Cette centralisation a commencé en 2004 avec la création de trois compagnies cantonales pour aboutir en 2013 avec la suppression des derniers corps locaux. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la PCi fribourgeoise est organisée sous forme bataillonnaire avec un état-major, une compagnie d'état-major et trois compagnies d'intervention. En cas d'évènement majeur, l'engagement du bataillon PCi garantit la capacité à durer des organisations « feux bleus », de premier échelon, qui peuvent se concentrer sur leurs missions de base. En ce sens, la PCi constitue la réserve opérative du Conseil d'Etat fribourgeois. L'état-major de bataillon a pour mission de planifier et de coordonner l'engagement des moyens sur la base des demandes de prestations des partenaires « feux bleus » et/ou des organes communaux de conduite. La compagnie d'état-major crée les conditions favorables pour que l'Organe cantonal de conduite et/ou l'état-major du bataillon puissent conduire les opérations ; elle engage les moyens cantonaux comme la protection des biens culturels ou l'exploitation des antennes POLYCOM en cas de rupture du réseau électrique. A partir de 2020,

la PCi fribourgeoise devra être à même, en collaboration avec les cantons limitrophes, d'effectuer des sauvetages dans les décombres et de pouvoir intervenir en cas d'accident nucléaire, biologique ou chimique. Les compagnies d'intervention (NORD, CENTRE et SUD) appuient les partenaires « feux bleus » dans le domaine du renseignement et de la circulation ; elles engagent de façon autonome leurs moyens d'hébergement d'urgence et de remise en état des places sinistrées. La conduite du bataillon PCi est basée de façon prépondérante sur sa composante de milice, les seuls éléments professionnels dans le domaine opérationnel étant le commandant cantonal et un état-major restreint composé d'un chef état-major, d'un chef engagement, d'un chef logistique et d'un chef aide à la conduite. Afin d'être à même de remplir sa mission, la PCi fribourgeoise a opté pour une conduite centralisée au niveau du canton avec une exécution décentralisée des décisions par des compagnies possédant un fort ancrage régional.

Structures administratives

La PCi est organiquement rattachée au Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) à Fribourg. Le chef de service exerce également la fonction de chef de l'OCC. Le SPPAM est lui-même l'une des dix unités administratives qui composent la Direction de la sécurité et de la justice. Administrativement, la PCi fribourgeoise est divisée en trois domaines : opérations, instruction et support. Le domaine « opérations » est conduit par le chef état-major. Il a pour principale mission de planifier et conduire les différents services d'instruction des formations et, le cas échéant, les engagements ; il est aussi en charge de la doctrine et de l'acquisition du matériel. Le domaine « instruction » assure la formation des astreints, y compris les écoles de formation de base (comme une école de recrues, entre deux et trois semaines selon les spécialisations) et les services d'avancement. L'instruction est décentralisée au CIPCI à Sugiez, au bord du Lac de Morat, où sont aussi formés des astreints

provenant d'autres cantons et les membres des organes communaux de conduite. L'instruction est dispensée dans les deux langues du canton, en français et en allemand. La mission du domaine « support » est de fournir les prestations nécessaires au bon fonctionnement des autres secteurs de la PCi, notamment pour la gestion, la convocation et les dispenses des astreints. Il assure aussi l'analyse de la conformité de l'ensemble des constructions protégées du canton, l'encaissement des contributions de remplacement et l'attribution des places d'abris pour la population.

Développement et défis

La PCi fribourgeoise se trouve actuellement dans une étape de développement intermédiaire ; la loi actuelle date de 2013. Les améliorations des structures ont été ou sont en cours de réalisation, comme la création de sections de circulation, l'établissement d'un centre d'hébergement d'urgence cantonal ou la décentralisation des moyens de transport et de communication sur les places de mobilisation des compagnies. Ces adaptations

devront être terminées avant 2020 afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la Protection civile (PCi 2015 +), qui prévoit entre autre la création de bataillons de PCi, l'introduction d'un service pratique pour les officiers, la possibilité de créer des points d'appui intercantonaux. Pour le canton de Fribourg se posera alors la question de la création de groupes d'intervention rapide afin d'appuyer plus efficacement les partenaires « feux bleus. » Il s'agira aussi de garantir une entrée en service rapide et standardisée des formations PCi sur leur lieu de mobilisation. En tant que réserve opérative cantonale, la PCi fribourgeoise est soumise aux mêmes défis que l'armée au niveau fédéral : recrutement et formation des cadres de milice, disponibilité accrue pour répondre à l'évolution des risques, meilleure capacité à interagir avec les partenaires « feux bleus. » Avec l'accentuation des risques climatiques, l'augmentation rapide de la population résidante dans le canton et l'acceptation limitée du tissu socio-économique pour le système de milice, le challenge à relever est d'importance.

C. B.

Organisation de la Protection civile fribourgeoise.

